

Martinique



Cultures Fruitières

N°6 - 1er au 30 Juin
2025



Animateurs filières et inter-filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

PRÉVISION SAISONNIÈRE juillet à septembre 2025

Légèrement moins pluvieux et plus chaud.

**JUIN, ALIZÉS SOUTENUS
ET CHARGÉS DE
POUSSIÈRES.
PRÉCIPITATIONS EN
BERNE.**

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



28,5°C

Sur 28°C
attendus



+12h30

207h35 sur
195h05 attendus



79,7mm

Sur 166,6 mm
attendus



23 km/h

Sur 17,6 km/h
habituellement

FAITS MARQUANTS

Le mois de juin a connu 26 jours de brume de poussières de sable pour une moyenne de 18 jours.

Sept ondes ont traversé l'île, mais n'ont pas donné de précipitations notables.

MOUCHE DES FRUITS

- Pression faible sur le territoire. Quelques dégâts observés sur goyavier.



CHANCRE CITRIQUE

- **Détections** : 4 nouveaux prélèvements positifs au chancre citrique sur un site.



GREENING (HLB)

- Pas de nouvelle détection pour ce mois
- Saison peu favorable au vecteur du HLB

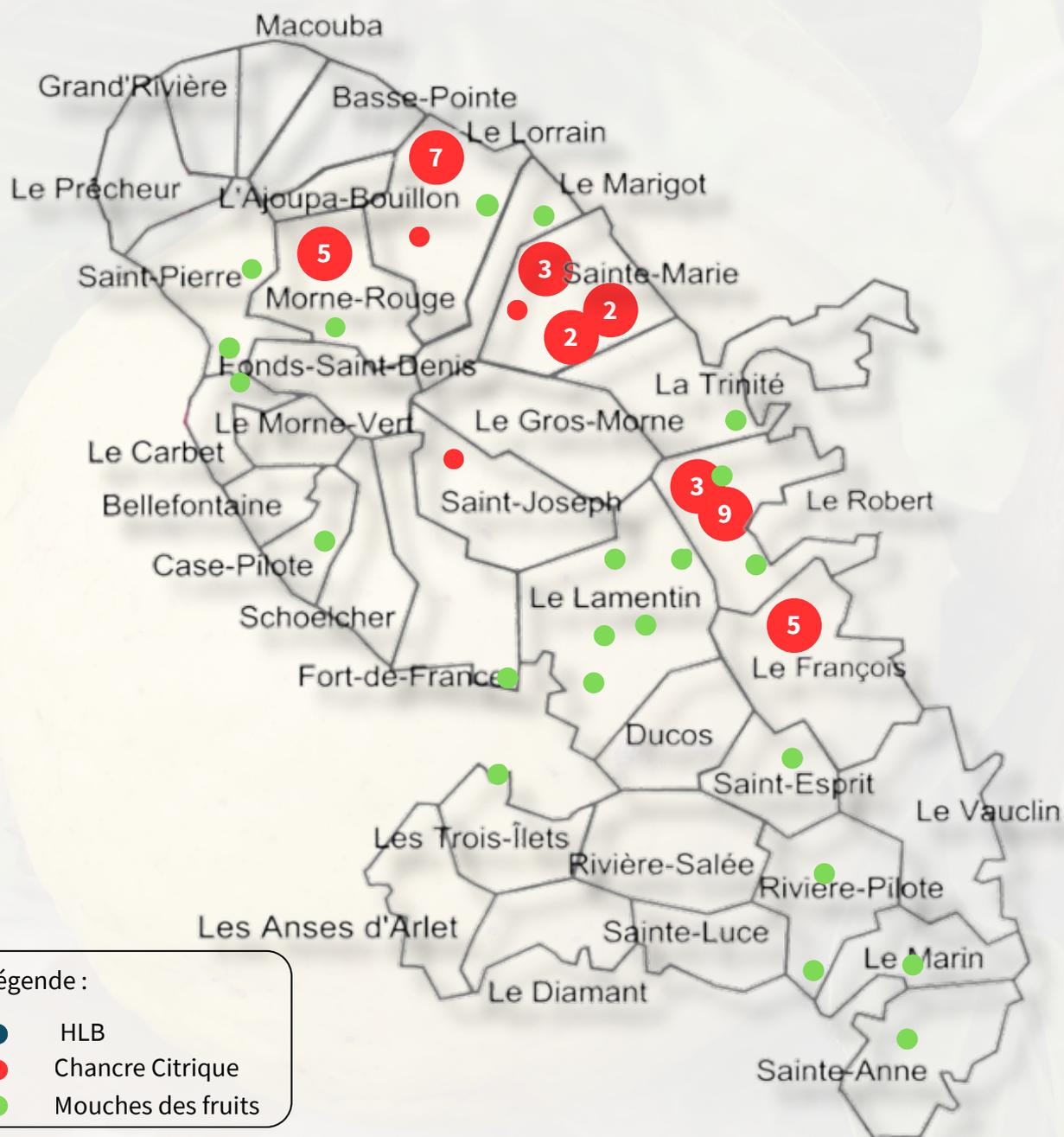


FOCUS

Pas de focus pour ce mois.



RÉPARTITION SPATIALE DES OBSERVATIONS DU CHANCRE CITRIQUE, DU HLB ET DES MOUCHES DES FRUTIS



Légende :

- HLB
- Chancre Citrique
- Mouches des fruits

*Nombre de plants par site observé



Mois actuel
OBS : 39
 DÉTECTION : 4 **10%**

Mois précédent
OBS : 115
 DÉTECTION : 0 **0%**

Juin 2024
OBS : 150
 DÉTECTION : 1 **1%**

Organisme de quarantaine

Évaluation du risque : de nouvelles détections de cet organisme de quarantaine ont été observées sur un site, au nord de la Martinique, notamment en zone infestée* (ZI). La vigilance est de rigueur !

Mesures prophylactiques :

- Protéger le verger du vent à l'aide de haies brise-vent
- Prohiber l'irrigation par aspersion ou micro-aspersion et privilégier le goutte-à-goutte
- Gérer la taille de manière à diminuer l'inoculum et à aérer la frondaison
- Éviter de travailler dans les vergers lorsque le feuillage est mouillé
- Désinfecter les outils de taille avec un produit adapté et autorisé lorsqu'on passe d'un arbre à l'autre, en commençant toujours les opérations de taille par les arbres supposés sains
- Planter des plants issus de pépinières professionnelles contrôlées
- Privilégier la plantation de variétés peu sensibles en zone infectée
- Si détection, contacter la FREDON MARTINIQUE et/ou la DAAF/SALIM



Mois actuel
OBS : 0
 DÉTECTION : 0 -

Mois précédent
OBS : 3
 DÉTECTION : 0 **0%**

Juin 2024
OBS : 8
 DÉTECTION : 2 **0%**

Évaluation du risque : l'absence de données ne permet pas l'évaluation du risque. Toutefois, le HLB est une maladie largement répandue sur le territoire. L'utilisation de plants sains issus de pépinières qualifiées est vivement conseillée.

Gestion du risque :

- Lutter contre son vecteur, le psylle asiatique des agrumes (*Diaphorina citri*)
- Lutter contre les foyers infectieux via l'abattage des pieds d'agrumes infectés - à savoir que les buis de Chine peuvent être porteurs sains
- Utiliser des plants sains, issus de pépinières professionnelles contrôlées

Zone infestée : zone délimitée chancre citrique regroupant les communes du Morne-Rouge, du Lorrain, du Marigot, de Basse-Pointe, d'Ajoupa-Bouillon, de Saint-Pierre, de Macouba, du Robert, du François et de Sainte-Marie.



OBS : 172

DÉTECTION : 4

Mois actuel

2%

Mois précédent

ACTIVITÉ SUSPENDUE

Juin 2024

1%

Situation terrain : nuisible détecté surtout sur le goyavier, sa présence est relativement faible sur le territoire, avec des parcelles plus ou moins enherbées.

Évaluation du risque : la fructification de certains arbres, notamment le goyavier, ainsi que des conditions climatiques propices, ont permis à la mouche des fruits de se développer. Cependant, des mesures préventives, comme la collecte des fruits attaqués, ont été efficaces pour gérer ce bioagresseur, laissant entrevoir une faible pression pour le mois à venir. Il est important de rester vigilant et d'observer régulièrement son verger.

Mesures prophylactiques :

- Favoriser ou maintenir un enherbement permanent au sol (cela contribue à la destruction du stade nymphal de ce bio-agresseur qui se déroule au sol);
- Limiter les traitements phytopharmaceutiques qui sont défavorables à la faune utile;
- Ramasser et éliminer les fruits piqués



Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
 La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
 Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.